



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1024-01-2016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 4 avril 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1024-01-2016 MODIFIANT CERTAINES
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1024-2015 SUR LES
ANIMAUX**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 13^e jour d'avril 2016.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA